



## Enfant refuse de voir son père

Par **severine1204**, le **05/10/2015** à **20:14**

**[s]Bonjour,[/s]**

Mon compagnon a 2 enfants d'une première union, enfants qui vivent en Île de France et nous à 500 km. La mère est assez laxiste dans l'éducation et les deux jeunes de 12 et 14 ans font ce qu'elles veulent. Après une mise au point scolaire avec la plus jeune, les 2 enfants ne veulent plus venir chez nous et la maman précise qu'elle ne les mettra pas le train si elles ne veulent pas venir. J'ai tenté de joindre la maman et les 2 jeunes filles pour résoudre la situation mais aucun dialogue n'est possible.  
Qu'avons nous comme recours ?

**[s]Merci.[/s]**

***Bonjour et merci sont obligatoires envers les bénévoles qui vous lisent et vous répondent.***

Par **jodelariege**, le **06/10/2015** à **00:09**

bonsoir si ce n'est déjà fait vous pouvez demander au Juge aux affaires familiales d'instaurer un droit de visite et d'hébergement régulier. en cas de conflits entre les parents la loi s'occupera du droit des enfants.c'est important que les enfants voient que leur père se bat pour eux (meme si ils disent le contraire) et important qu'un juge ordonne ce droit de visite et d'hébergement ce qui déculpabilise les enfants par rapport au parent gardien (leur mère ici)

Par **Tisuisse**, le **06/10/2015** à **07:02**

Bonjour severine1204,

Il appartient au papa de saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir, et faire appliquer, le droit de visite et d'hébergement. Par contre, ses filles ont aussi le droit de saisir ce même JAF et d'expliquer pourquoi elles ne veulent plus aller chez leur papa. Le JAF prendra sa décision dans le seul intérêt des enfants. En ce qui vous concerne, compagne du papa, vous ne partagez pas l'autorité parentale sur ces 2 jeunes filles donc c'est au papa de faire le nécessaire.